



## Ōuvre Départementale des Centres de Vacances de la Corrèze

17 av. Winston Churchill - BP 157 - 19004 TULLE CEDEX

tél : 05 55 20 01 04 | | [odcv@odcv.com](mailto:odcv@odcv.com) | [www.odcv.com](http://www.odcv.com)

# Vacances Juniors

Madame, Monsieur,

Afin d'inscrire votre enfant à ce séjour, merci de bien vouloir **retourner les documents nécessaires à l'inscription** listés ci-dessous accompagnés de votre acompte. Vous conserverez les autres documents. Il est conseillé de nous contacter avant toute inscription pour pré-réserver la place.

## Formalités d'inscription

### 1 - DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

- ✓ **fiche d'inscription** à compléter, dater et signer recto/verso
- ✓ **1 photo d'identité** du participant à coller sur la fiche d'inscription
- ✓ **fiche sanitaire** de liaison à compléter, dater et signer
- ✓ **COPIES CARNET DE VACCINATION** (*obligatoire*)
- ✓ **Attestation de droit à l'assurance maladie** ou à la **CMU valable pendant le séjour**, à demander à votre assurance maladie (*non valables* : copies cartes vitales, mutuelles scolaires... )
- ✓ Selon législation en cours (consulter <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>) : COPIE passe sanitaire valide (sauf preuve test négatif).

### 2 - PARTICIPATIONS A DEDUIRE

- ✓ **aide CAF Corrèze (AVEL)** : notez votre numéro d'allocataire sur la fiche d'inscription
  - ✓ **autres aides** : comité d'entreprise, Mairies, COS, CGOS, MSA ...
- Pour tous les enfants corréziens**, il est indispensable de nous communiquer le montant de ces éventuelles participations et d'**attester sur l'honneur** afin que l'ODCV calcule le montant du **Bon Vacances Conseil Départemental de la Corrèze** (*au verso de la fiche d'inscription*).



### 3 - VOTRE ACOMPTTE

- ✓ à verser à l'inscription : **20% du prix du séjour** (*hors réduction*) + **adhésion à l'association par inscrit : 5€ corrézien / 10€ non corrézien**. Paiements acceptés : Chèque, espèces, chèques vacances, carte bancaire sur place à Tulle ou par téléphone au 05 55 20 01 04. Possibilité paiement échelonné après accord de l'ODCV.
- ✓ **assurance annulation facultative** : ajoutez **3,5% du prix du séjour** (*hors réduction et adhésion*) à votre acompte si vous souhaitez y souscrire.

### 4 - DOCUMENT PARTICULIER à nous faire parvenir impérativement avant le séjour

- ✓ **attestation de réussite du test « Savoir Nager »** (ex test pan) ou imprimé joint

## Avant le départ

Une quinzaine de jours avant le début du séjour, nous vous ferons parvenir une convocation précisant les coordonnées du centre de vacances, les heures et lieux de départ et retour, le trousseau particulier à prévoir... et le montant restant à payer avant le départ.

**N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.**



**Séjour n°10 - du 22/08 au 28/08/2022 (7 jours)** TARIF MAX CORREZIEN : 524€\* TARIF PUBLIC : 684€

\*Aides du Conseil Départemental de la Corrèze déduites (max 18€ par jour)

Adhésion ODCV : 5€ corréziens / 10€ non corréziens (à régler à l'inscription)

**Programme** : Deux séances de surf, une séance de catamaran et un tour du Fort Boyard au coucher de soleil en maxi catamaran. Les jeunes partiront en vélo à Boyardville et passeront deux nuits au camping. Parcours d'orientation, grands jeux, baignades (plage ou piscine du centre), jeux sportifs et autres soirées animées seront également au programme.



**Rappel - Document obligatoire pour ce séjour**

- attestation de réussite du test « Savoir Nager »  
(ex test pan) ou imprimé joint

**Hébergement** : Centre de La Martière | 17310 Saint Pierre d'Oléron



Au sein du village vacances de La Martière, le camp de toile indépendant avec ses chambres à 3 lits est réservé au groupe : bloc sanitaires en dur, salles d'activités plus tous les équipements du village (salle multimédia, salle de spectacles, salles de jeux, bibliothèque...), terrain de jeux et piscine ludique.

Ce site privilégié permet de favoriser un rythme de vie de vacances, les activités de découverte du milieu et les activités en pleine nature : baignades, jeux, randonnées, activités manuelles, veillées, détente... et temps de fêtes.

**Transport** : Car au départ de Malemort, Tulle / *sur demande* : Limoges et Angoulême

**Effectif** : 26 participants

**Repas inclus** : déjeuner du 1er jour au déjeuner du dernier jour



\* Pour tous les enfants (4 à 17 ans) résidant en Corrèze de façon permanente en 2022

**Bon Vacances du Conseil Départemental déduit**

Jusqu'à 18€/jour de réduction\*\* (voir notice d'information)

**Séjour n°10** : \*TARIF CORREZIEN : 650€ - 126€\*\* = TARIF MAX CORREZIEN : 524€

## Le coin des bonnes affaires

10% de remise sur le 2ème séjour d'un même participant

5% de remise pour une fratrie à partir du 2ème inscrit

Remises non cumulables – Valable à La Martière ou aux Chalets des Aiguilles **uniquement**